



# TRAVAUX DE REHABILITATION DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ELIGIBLES A L'ECO-PRET A TAUX ZERO, METROPOLE ET DOM

## « FORMULAIRE TYPE COPROPRIETES – DEVIS – 2016 »

### CADRE A – Données relatives à la copropriété, au(x) bâtiment(s) et aux travaux À remplir par le syndic de copropriété représentant le syndicat des copropriétaires

#### Adresse de réalisation des travaux :

- Numéro(s) ou nom(s) du (des) bâtiment(s) concerné(s) par le prêt : \_\_\_\_\_
- N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_
- Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

#### Copropriété :

- Nom de la copropriété : \_\_\_\_\_
- Nombre total de bâtiments dans la copropriété : \_\_\_\_\_
- Nombre total de logements dans la copropriété : \_\_\_\_\_
  
- Nombre de bâtiments faisant l'objet de travaux financés par le prêt : \_\_\_\_\_
- Année d'achèvement du plus récent du (des) bâtiment(s) concerné(s) par le prêt (pour les logements situés en métropole) : \_\_\_\_
- Date de dépôt du permis de construire du plus récent du (des) bâtiment(s) concerné(s) par le prêt (pour les logements situés en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à la Réunion ou à Mayotte) : \_\_\_\_\_
- Nature des parties faisant l'objet des travaux :  parties communes  
 parties privatives faisant l'objet de travaux d'intérêt collectif
- Date d'émission du projet de contrat de prêt : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_
- Nature du syndic :  Bénévole  Professionnel

#### Caractéristiques des travaux : Réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie

#### Plafond réglementaire du montant de prêt au vu des caractéristiques des travaux renseignés

- 1) Nombre de logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt : ..... = \_\_\_\_\_
- 2) Montant maximal de prêt au vu des caractéristiques des travaux renseignés en €. .... = \_\_\_\_\_  
*Ce montant est égal à (10 000 €) x (1).*

#### Montant total des travaux et frais éligibles

- 3) Montant total des travaux de réhabilitation et des travaux induits indissociablement liés figurant dans le cadre B en € TTC ..... = \_\_\_\_\_  
*Ce montant total est égal à la somme des coûts totaux (remplis par l'entreprise) correspondants figurant dans le cadre B.*
- 4) Montant total des frais (étude, architecte, géomètre, assurance, maîtrise d'œuvre) en € TTC ..... = \_\_\_\_\_

#### Montant total des travaux et frais éligibles revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt

- 5) Montant total des travaux de réhabilitation et des travaux induits indissociablement liés figurant dans le cadre B et revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt en € TTC ..... = \_\_\_\_\_  
*Ce montant est égal au coût total (rempli par le syndic) revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt figurant dans le cadre B.*
- 6) Montant total des frais éligibles revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétés participant au prêt en € TTC ..... = \_\_\_\_\_
- 7) Montant total revenant aux logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt en € TTC ..... = \_\_\_\_\_  
*Ce montant est égal à (5) + (6).*

#### Montant de prêt demandé

- 8) Montant total en € TTC des subventions reçues ou à recevoir revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt :  subvention de l'Anah,  subvention d'une collectivité,  autre ..... = \_\_\_\_\_  
*Ce montant peut être déduit ou non du montant à financer.*
- 9) Montant de prêt demandé en €. .... = \_\_\_\_\_  
*Ce montant est nécessairement inférieur ou égal à (2) et à (7).*

#### Demande accompagnée :

- de l'attestation de contrôle du Service Public d'Assainissement Non Collectif établissant la nécessité de travaux de réhabilitation ;
- de \_\_\_\_ devis pour les travaux de réhabilitation et travaux induits indissociablement liés distinguant le cas échéant les travaux non éligibles à l'éco-PTZ ;
- de \_\_\_\_ devis pour les frais ;
- du procès verbal de l'assemblée générale de copropriétaires ayant décidé la souscription du prêt ;
- du procès verbal de l'assemblée générale de copropriétaires ayant décidé de la réalisation des travaux

## Engagements du syndic représentant le syndicat des copropriétaires

Je soussigné, ....., agissant le cas échéant au nom de la société ....., syndic de copropriété représentant le syndicat des copropriétaires susmentionné, emprunteur :

certifie sur l'honneur que, à ma connaissance, au moins 75% des quotes-parts de copropriété sont compris dans des lots affectés à l'usage d'habitation, utilisés ou destinés à être utilisés en tant que résidence principale ;

certifie sur l'honneur avoir informé l'ensemble des copropriétaires que la souscription de l'éco-prêt à taux zéro n'est possible que par des copropriétaires dont les logements :

- sont utilisés en tant que résidence principale ou destinés à l'être dans un délai de six mois à compter de la date de la déclaration de réalisation des travaux ;
- n'ont pas déjà fait l'objet d'un éco-prêt à taux zéro à titre individuel.

Je certifie sur l'honneur que, à ma connaissance, ces conditions sont respectées en ce qui concerne les copropriétaires participant au prêt ;

précise que les travaux seront réalisés conformément au(x) présent(s) devis et aux prescriptions techniques définies en application de l'article R.2224-17 du Code général des collectivités territoriales ;

certifie sur l'honneur que, en vertu de l'article 26-4 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, le montant de l'emprunt afférant à chacun des copropriétaires sera inférieur ou égal à sa quote-part des dépenses éligibles à l'éco-prêt à taux zéro ;

certifie sur l'honneur que

- ce(s) bâtiment(s) n'a(ont) pas fait l'objet d'autre demande d'éco-prêt à taux zéro attribué au syndicat de copropriétaires ;
- à ma connaissance, le(s) bâtiment(s) n'a(ont) pas déjà bénéficié d'un éco-prêt à taux zéro attribué au syndicat des copropriétaires ;
- les frais mentionnés dans le cadre A respectent les critères d'éligibilité de l'éco-prêt à taux zéro en vigueur à la date de l'émission du projet de contrat ;
- les montants des travaux d'amélioration de la performance énergétique, travaux induits et autres frais éligibles attestés par mes soins sont bien la quote-part des seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt.

certifie sur l'honneur que les travaux du présent formulaire n'ont pas été commencés avant la date d'émission du projet de contrat de prêt, m'engage à effectivement faire réaliser ces travaux dans un délai de trois ans à compter de cette même date, et reconnais avoir été informé des conséquences auxquelles le syndicat des copropriétaires que je représente, s'expose en cas de non conformité ou de non réalisation de ceux-ci dans ce délai de trois ans, à savoir la restitution de l'avantage indûment perçu ;

reconnais avoir été informé que les caractéristiques des travaux du présent formulaire donnent au syndicat des copropriétaires le droit de demander un éco-prêt d'une durée comprise entre 36 et 120 mois, et demande à bénéficier pour le syndicat de copropriété d'un prêt d'une durée de \_\_\_\_\_ mois ;

certifie que l'ensemble des renseignements du présent formulaire est exact.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature ou visa et cachet

**CADRE B – Éligibilité des travaux de réhabilitation des dispositifs d'assainissements non collectif ne consommant pas d'énergie au prêt - « Formulaire type copropriétés - Devis - 2016 »**

**À faire remplir aux professionnels et services par le syndic de copropriété représentant le syndicat des copropriétaires**

**À remplir par les entreprises réalisant les travaux.**

**En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les travaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A.**

L'entreprise certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif et aux travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.

**Nature des travaux (un parmi la liste suivante) :**

- fosse et tranchées d'épandage
- fosse et lit d'épandage à faible profondeur
- fosse et lit filtrant drainé à flux vertical à massif de sable
- fosse et lit filtrant drainé à flux vertical à massif de zéolithe
- fosse et lit filtrant drainé à flux horizontal
- fosse et lit filtrant vertical non drainé
- fosse et tertre d'infiltration
- fosse et dispositifs agréés

**A remplir par l'entreprise :**

**Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, incluant les éventuels travaux induits associés\* =**  
\_\_\_\_\_ € TTC

Nom du signataire : \_\_\_\_\_

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature

Tampon

Nombre de devis joints :

**A remplir par le syndic :**

**Coût total des travaux, y compris le cas échéant des travaux induits indissociablement liés, revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt = \_\_\_\_\_ en € TTC**

\* Le coût total éligible s'apprécie en excluant la pompe de relevage le cas échéant.

**À remplir par le service public d'assainissement non collectif ou délégataire lors du contrôle du projet du dispositif d'assainissement**

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_

technicien SPANC de la Collectivité ou par délégation de la société : \_\_\_\_\_

certifie sur l'honneur que les travaux prévus et que le coût total des travaux mentionnés dans le devis respectent les prescriptions techniques définies en application de l'article R.2224-17 du code général des collectivités territoriales, et que le dispositif ne consomme pas d'énergie\*.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature

Tampon

\* La déclaration de non consommation d'énergie s'apprécie en excluant la pompe de relevage le cas échéant.

Adresse de réalisation des travaux :

\_\_\_\_\_